Saint-Louis (28) :20 ans de prison par contumace pour un Camerounais déja condamné pour viol qui imposait des rites de purification sexuels vaudous à sa nièce de 11 ans

26/01/2024 à 14h52



(…) Alors âgé de 21 ans, son oncle avait entrepris de la « purifier », la disant « enfant maudite », suivant un rite bien à lui avec des gris-gris. Il contraignait sa victime à se coucher pour la pénétrer. Il intimait ensuite à sa nièce l'ordre de garder le silence sous peine de déplaire aux esprits.

Deux demi-frères de l'adolescente ont été, eux, victimes d'atteintes sexuelles, une de ses amies de viol. En Suisse, le Camerounais avait écopé de quatre ans et demi de prison pour deux viols, dont un sur une fillette de six ans. Il avait été libéré après deux ans et demi de détention et expulsé vers le Cameroun en 2020.

Assistée par M^{e} Dupré, la jeune fille était, elle, présente à l'audience. La cour a émis un mandat d'arrêt à l'encontre du ressortissant camerounais qui avait nié tous les faits.

www.dna.fr